

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 6 novembre 2018 ▪ Q3 ▪ La Grève

Réunion publique du quartier La Grève, présidée par Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire, en présence d'une quarantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Fabrice Belami, chef de brigade de la Police Municipale

Assistée par :

- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Fabrice Belami concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Q : Quel est le rôle d'un ASVP ?

R : L'Agent de Surveillance de la Voie Publique contrôle le paiement des stationnements aux horodateurs et assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route.

② Police Municipale et Police Nationale

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

③ Véhicules abandonnés

Un riverain signale deux véhicules abandonnés rue des Terres de Beaulieu dont un qui est en piteux état avec les vitres cassées et demande à ce qu'ils soient enlevés pour des raisons de sécurité.

④ Ancien établissement Berteau

Un citoyen a fait appel aux services de Police un dimanche pour signaler du bruit dans l'ancien établissement Berteau. Une équipe s'est rendue sur place pour constat. Il souhaiterait avoir un retour sur cette intervention. M Fabrice Belami l'informe que c'est la Police Nationale qui est intervenue et l'invite à la contacter.

⑤ Stationnement gênant

Des véhicules stationnent sur le trottoir au niveau du n°2, 4 et 6 de la rue Sébastien de Bouard occasionnant une gêne pour le voisinage. La Police Municipale va augmenter les contrôles sur le stationnement dans cette rue.

⑥ Niveau sonore

Q : Etes-vous assermenté pour faire des contrôles sonores avec un sonomètre ?

R : Il y a quelques années les agents étaient assermentés mais à l'heure actuelle nous n'avons aucun appareil de mesure à notre disposition.

⑦ La Poste

Une riveraine signale que les places de parking rue Roger Griffon sont souvent occupées et qu'il est difficile de stationner pour se rendre à la Poste. C'est un stationnement public qui ne peut être privatisé, néanmoins, une matérialisation d'une ou deux places « arrêt 10 minutes » peut être envisagée.

⑧ Réfection marquage place de stationnement

Un citoyen demande s'il est possible de refaire le marquage des places de stationnement situées entre les immeubles au n°1 et au n°26 de la rue Sébastien de Bouard. La réfection du marquage des places de stationnement est en cours et sera terminée prochainement.

⑨ Carte de stationnement handicapé

Un habitant demande un renforcement des contrôles sur la date de validité de la carte de stationnement handicapé par la Police Municipale.

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Il n'y a pas de point de collecte rue des Terres de Beaulieu et place Robert Cupé. Est-il possible d'en installer ?

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

② La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

③ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaires.

④ Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Certains PAV manquent de collectes régulières, notamment, avenue de Jourdan et rue Roger Griffon. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

⑤ Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

⑥ Véhicules électriques

Q : Pourquoi ne pas utiliser des véhicules électriques pour collecter les déchets ?

R : Cela représenterait un investissement important notamment pour l'achat de véhicules et l'installation de stations de recharge supplémentaires.

⑦ Augmentation du ramassage des ordures ménagères en été

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères durant la période estivale pour pallier aux nuisances olfactives importantes dues à la chaleur. La Communauté d'Agglomération de Saintes est entrain d'étudier la question pour remédier à ce problème.

⑧ Environnement

La protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur depuis plusieurs années, c'est pourquoi, quelques habitants souhaiteraient que toutes les enseignes de la grande distribution installent des conteneurs de tri sur leur parking.

⑨ Contact

Q : Quel numéro doit-on composer pour signaler qu'un PAV doit être vidé ? Est-il possible de l'afficher sur les PAV ?

R : Information et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19. La demande d'affichage du numéro sur les PAV est transmise à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

08 00 17 10 07

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

③ Amende

Les riverains suggèrent d'afficher le montant de l'amende encourue à chaque distributeur de « cani-poche » ou à l'entrée des squares et jardins publics pour dissuader les propriétaires de chien de ne pas ramasser leurs déjections.

④ Incivilité

Quelques habitants constatent qu'aux alentours du restaurant Mac Donald il y a beaucoup de déchets, notamment, avenue de Jourdan et souhaiteraient que les employés récupèrent leurs ordures pour pallier à ces incivilités.

⑤ Intervention

Un citoyen demande si la Brigade Propreté est intervenue sur le trottoir de la rue de la Haute Grève, suite à son appel, pour enlever les débris occasionnés par la réfection de l'arrêt de bus ?

⑥ Désherbage cimetièrè

L'intervention de désherbage se fait uniquement dans les allées, à l'entrée, à la sortie et aux abords du cimetière. L'entretien des tombes incombe au concessionnaire, c'est-à dire à la famille qui a acheté la concession. En effet, les travaux d'entretien ne sont pas des travaux publics, même si celles-ci sont situées sur le domaine public. Les employés ne peuvent donc pas intervenir sur les monuments. De plus, La ville s'emploie à utiliser des méthodes alternatives de désherbage qui visent à supprimer les produits phytosanitaires.

⑦ Souterrains

Une habitante signale que les souterrains pour passer sous la voie ferrée auraient besoin d'un nettoyage et qu'un sentiment d'insécurité est ressenti du fait du manque de luminosité. Les services étudient actuellement les moyens qui seront mis en place pour améliorer l'éclairage, les fréquences de nettoyage et sécuriser l'entrée de ces passages.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Feu tricolore

Les habitants signalent que le feu rouge du feu tricolore situé au niveau du n°44 de l'avenue Jules Dufaure ne fonctionne pas.

② Moustiques Tigres

Dans le courant de l'été une alerte a été lancée par l'Agence Régionale de Santé concernant la probabilité qu'il y ait des moustiques tigres dans la région. Une étude a révélé la présence de ces derniers dans la commune et une campagne de démoustication a été effectuée. L'ARS a demandé que cette opération ne soit pas rendue publique pour ne pas affoler les populations car il n'y avait pas matière à s'inquiéter.

③ Lidl

Les riverains s'interrogent sur l'avancé du projet Lidl concernant son transfert dans la zone de Terrefort, route de Cognac, sur le site des anciens bâtiments « Œufs Berteau ». Le permis de construire du nouveau local et le permis de démolition de l'ancien ont été validés et la phase de démolition est en cours. De plus, le schéma de circulation est à l'étude actuellement pour le nouveau magasin. Son ouverture est prévue courant 2019.

④ Zone de Terrefort

Les citoyens signalent que la sortie de la bretelle sur la nationale N°141, qui part de Saintes vers Cognac, est très dangereuse. Ils demandent la création d'un rond point. Mme Nelly Veillet les informe qu'une étude va être réalisée au niveau de la sortie de la ville en direction de Cognac. Tout va être réétudié dans sa globalité entre le nouveau rond-point qui a été fait, jusqu'à l'entrée de Saintes au niveau de l'ancien Lidl. De plus, la zone en face du Lidl, à côté de Point P, va elle aussi évoluer, notamment avec l'implantation du Leclerc Drive. Toute la zone va être reconsidérée.

⑤ Circulation

Les citoyens craignent une hausse de la circulation suite à l'installation des futures entreprises dans la zone de Terrefort. Une étude sera faite par les services de la ville afin de trouver des solutions pour modérer la circulation.

⑥ Implantation entreprises

Incompréhension de quelques riverains concernant le choix d'implantation des entreprises sur la zone de Terrefort au lieu de la zone de Saint-Georges des Coteaux. Cette dernière étant récente, elle a des cellules disponibles. Une étude de marché a été menée par la Communauté d'Agglomération de Saintes et la commune, concluant que les intérêts économiques de la ville devaient se développer sur le côté Est, plutôt que sur le côté Ouest de Saintes. M le Maire précise que la configuration de certains terrains, sur la zone de Saint-Georges des Coteaux, du fait de leur inclinaison, ne convient pas forcément à l'implantation de certaines entreprises. De plus, il indique l'ouverture prochaine de Chronopost sur la zone du Parc Atlantique.

⑦ Plan de stationnement

Les habitants demandent à ce qu'un plan de stationnement pour la rue Alexis Taillasson et les rues alentours soit étudié. La ville fera une proposition prochainement et le plan sera distribué aux riverains dans leurs boîtes aux lettres pour qu'ils puissent donner leur avis. Le but de cet aménagement est de ralentir la vitesse et sécuriser les rues.

⑧ Passage piéton

Les habitants demandent de sécuriser le passage piéton avenue de Nivelles qui dessert Lidl.

FIN DE LA RÉUNION